



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFO RAPIDE-CFDT Sapn



Prime de « nettoyage »



Syndicat des Autoroutes et Ouvrages Routiers
SAOR

A l'attention de
Monsieur FANGUET
Directeur d'exploitation
Groupe SANEF

Objet : Suppression du versement de la prime « nettoyage »

Heudebouville, le 15 avril 2018

Monsieur le Directeur,

Comme vous le savez, l'usage et l'engagement unilatéral relatifs au versement de la prime nettoyage ont été dénoncés chez SAPN.

Cette dénonciation sera effective à compter du 1^{er} juin 2018.

Cette prime s'élève à 8,33 euros nets mensuels pour les OAQ, les femmes de ménage, les techniciens de maintenance qui ne sont pas au forfait, les salariés des ateliers mécaniques, les gestionnaires administratifs (ex-assistants logistiques), les ouvriers d'entretien en viabilité et les ouvriers d'entretien péage.

Enfin, certains ACP bénéficient d'une prime de 4,17 euros.

Lors du comité d'entreprise SAPN du 22 mars 2018 que vous présidiez, la CFDT vous a demandé si un nouvel accord pouvait être négocié comme ce fut le cas chez SANEF. (Cf : accord SANEF n°2018-02 relatif à l'indemnité de salissure).

Votre réponse négative a surpris la CFDT. Pourquoi ne pas accorder chez SAPN ce qui l'a été chez SANEF ? Cette décision ne peut qu'accroître le sentiment de différence de traitement entre les deux sociétés qui n'est pas un gage d'harmonisation si souvent prônée par la direction générale.

Toutefois, vous avez enjoint les élus SAPN à vous faire part de leurs doléances sur la suppression de cette prime. C'est tout le sens de ce courrier qui vient en appui des délégués du personnel CFDT. En effet, sous couvert de l'article L.420-3 du code du travail, ils feront une demande officielle de rétablissement du versement d'une prime de nettoyage lors de la réunion plénière du 26 avril 2018.

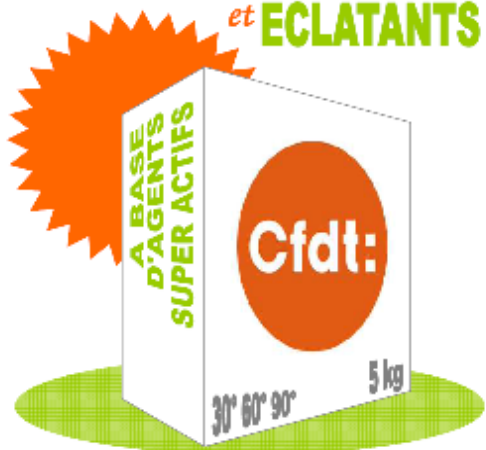
Nous nous permettons de vous rappeler que la suppression de cette prime est une diminution du pouvoir d'achat des salariés concernés. C'est pourquoi la CFDT espère que vous l'entendrez et que vous accepterez de revoir cette situation.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir, Monsieur le directeur, nos plus sincères salutations.

Marc BENIER
Délégué syndical CFDT SAPN

Audrey BOUVIER
Déléguée syndicale CFDT SAPN

Pour des vêtements de travail
PROPRES
et **ECLATANTS !**



Pour affichage, le 18 mai 2018

Suite au courrier CFDT (ci-contre) envoyé au directeur d'exploitation groupe et à la question DP CFDT N°3 d'avril 2018, la direction a décidé d'écouter les organisations syndicales sur la suppression de la prime de nettoyage des vêtements de travail.

Rappel des faits : la direction a dénoncé l'usage qui permettait à certains salariés de toucher une prime mensuelle pour les indemniser de la prise en charge du nettoyage des vêtements de travail. A partir du moment où Sapn a pris à sa charge le nettoyage des vêtements via un prestataire (BARDUSCH), toutes les primes allaient être supprimées au 1^{er} juin 2018.

Ce 18 mai 2018, la CFDT a fait une demande claire.

- Que la prime de 8,33€ par mois continue à être versée dans son intégralité aux salariés qui ne sont pas pris en charge par le prestataire « BARDUSCH » (ex magasiniers, femme de ménage...)
- Que la prime de 4,17€ par mois continue à être versée aux ACP (ex receveurs) dans son intégralité.
- Qu'une prime dont le montant reste à déterminer soit versée aux salariés qui font maintenant partie du marché « BARDUSCH ». C'est-à-dire les ouvriers autoroutiers, les mécaniciens, etc.

Il ne s'agit pas d'une négociation ! C'est donc une décision unilatérale que rendra la direction.

En tout cas, la CFDT a donné sa position, la direction l'entendra-t-elle ?

Réponse fin mai.